

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET ET APPLICATION

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations de la SA LOUIS VERBOVEN et du client.

Toutes ventes de marchandises sont soumises exclusivement aux présentes conditions générales qui annulent et remplacent celles du client et auxquelles il ne peut être dérogé que moyennant l'accord exprès et écrit de la SA LOUIS VERBOVEN.

La passation d'une commande par le client emporte son acceptation irrévocable des présentes conditions.

ARTICLE 2 : FORMATION DU CONTRAT - ANNULATION

Sauf stipulation contraire et écrite, les offres émises par la SA LOUIS VERBOVEN, notamment quant au prix et aux caractéristiques des marchandises, s'entendent toujours sans engagement et sous réserve de la disponibilité de celles-ci.

Les spécifications relatives aux marchandises qui sont mentionnées dans les offres le sont dès lors à titre purement indicatif et sans garantie d'aucune sorte.

Les commandes transmises par le client n'engagent la SA LOUIS VERBOVEN qu'après leur confirmation.

Toute modification de commande n'entre en vigueur qu'après l'accord écrit de la SA LOUIS VERBOVEN.

Aucune annulation, totale ou partielle, de commande confirmée ne peut être acceptée sauf accord écrit de la SA LOUIS VERBOVEN.

Dans ce cas, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 30% du montant total ou partiel de la commande annulée.

Le montant forfaitaire précité s'entend sans préjudice pour la SA LOUIS VERBOVEN de réclamer au client le paiement d'une indemnité complémentaire afin de réparer l'intégralité de son dommage.

ARTICLE 3 : PRIX

A moins qu'il n'en soit disposé autrement, les prix sont nets, exprimés en euros (€), basés sur les montants en vigueur au moment de la commande.

Les prix sont franco de port pour autant que la livraison ait lieu en Belgique et que le montant de la commande soit supérieur à 100,00€.

Tout changement d'un ou plusieurs éléments formant la base de calcul du prix et qui serait de nature à influencer celui-ci donne droit à la SA LOUIS VERBOVEN de revoir ses prix et de les adapter.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Les factures sont payables à 30 jours date de facture auprès de l'un des organismes financiers mentionnés sur lesdites factures.

La SA LOUIS VERBOVEN se réserve le droit de suspendre toute prestation en cas de non-paiement.

Toute facture restée impayée à son échéance sera productive de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de 1% par mois et ce, jusqu'à parfait paiement.

En outre, le montant dû sera majoré de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité de 15% dudit montant avec un minimum de 150,00€ et ce, à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible sans préjudice de tous autres dommages et intérêts pouvant être dus.

La SA LOUIS VERBOVEN se réserve également le droit de demander au client le paiement d'un acompte lors de la passation de la commande.

ARTICLE 5 : RESOLUTION DE LA VENTE

La SA LOUIS VERBOVEN est en droit de résoudre la vente de plein droit en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations contractuelles, notamment s'il est en retard de paiement d'une facture de plus de quinze jours calendrier après son échéance ou s'il s'avère qu'il n'exécutera pas ou risque sérieusement de ne pas exécuter l'une de ses obligations.

Dans ce cas, le client sera redevable, outre des factures impayées, de dommages et intérêts évalués à 15 % du montant total dû, sans préjudice du droit de la SA LOUIS VERBOVEN de solliciter le paiement de dommages et intérêts complémentaires correspondant au préjudice réellement subi.

ARTICLE 6 : RECLAMATION ET COMMUNICATION

Toute contestation ou réclamation concernant la facture, pour être recevable, doit parvenir au siège social de la SA LOUIS VERBOVEN sis en Belgique à B-1490 Court-Saint-Etienne, Le Ry Angon ZN ou à son adresse postale en Belgique B-1340 Ottignies, rue des Technologies 22 et ce, par lettre recommandée adressée à la Poste dans les huit jours calendrier suivant la date de facturation.

Toute communication du client relative au contrat ne peut valablement s'effectuer que par écrit, à l'adresse postale précitée ou par email : info@verboven-toys.com.

ARTICLE 7 : AGREATION, TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES

Le client doit contrôler la marchandise lors de la livraison. La marchandise sera considérée comme acceptée si aucune réclamation n'a été formulée par le client, par courrier recommandé, endéans les huit jours calendrier suivant la date de livraison.

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance de toutes les aptitudes et performances des marchandises et avoir fait son choix en fonction des utilisations spécifiques auxquelles il le destine.

La marchandise reste la propriété exclusive de la SA LOUIS VERBOVEN jusqu'à parfait paiement du prix en principal, accessoires, intérêts et frais.

Toutefois, si la marchandise est livrée avant paiement complet du prix, les risques sont transférés au client au moment de la délivrance (en ce compris le transport du matériel qui s'effectue aux risques du client).

ARTICLE 8 : DELAIS ET RESPONSABILITE

Si un délai de livraison est prévu, ce délai sera pris en considération et respecté dans la mesure du possible par la SA LOUIS VERBOVEN.

Les délais ne sont toutefois pas de rigueur. Ils sont donnés à titre purement indicatif et n'entraînent aucun engagement de la part de la SA LOUIS VERBOVEN.

En tout état de cause, la SA LOUIS VERBOVEN n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution totale ou partielle temporaire ou définitive des commandes, notamment, dans les cas suivants :

- a. Dans le cas où les conditions de paiement stipulées sur la facture ou en vertu des présentes conditions n'auraient pas été observées par le client ;
- b. Dans le cas où les renseignements nécessaires pour l'exécution de la commande ne seraient pas parvenus à la SA LOUIS VERBOVEN en temps utiles ;
- c. En cas d'intempéries ;
- d. En cas de fait du Prince, de grève, d'accident, d'incendie, de catastrophe naturelle, de guerre civile ou étrangère, d'émeute, d'impossibilité de s'approvisionner ou du retard des fournisseurs de la SA LOUIS VERBOVEN ou de toute autre cause indépendante de la volonté de la SA LOUIS VERBOVEN.

ARTICLE 9 : GARANTIE

Les garanties accordées par la SA LOUIS VERBOVEN sont exclusivement celles qui lui sont données par ses fournisseurs et dont le client accepte les limites et conditions.

Pendant la période de garantie, le client est tenu de dénoncer tous vices sans retard et par écrit en justifiant la réalité de ceux-ci. Le client s'engage également à permettre à la SA LOUIS VERBOVEN de procéder à la constatation des vices.

En cas de vice de matière ou de fabrication, la responsabilité de la SA LOUIS VERBOVEN est limitée expressément, à son gré, au remboursement, à la réparation ou au remplacement de la pièce ou marchandise défectueuse, de sorte que la SA LOUIS VERBOVEN ne pourra être tenue pour responsable des pertes ou dommages, directs ou indirects, pouvant survenir aux personnes ou aux biens de ce chef.

ARTICLE 10 : LITIGES ET DROIT APPLICABLE

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon (Belgique) sont compétents. Le droit belge est uniquement d'application.

ARTICLE 11 : INDEPENDANCE DES CLAUSES

Le fait pour la SA LOUIS VERBOVEN de ne pas mettre en œuvre l'une ou l'autre clause des présentes conditions ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

De même, la nullité d'une clause des présentes conditions n'affecte pas la validité des autres clauses.